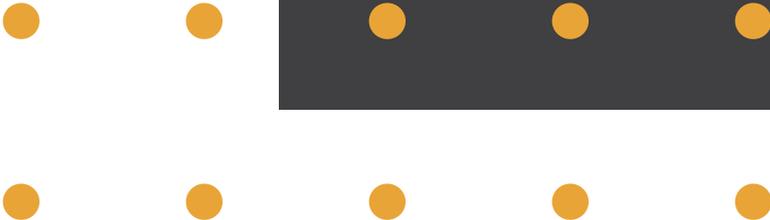


PARLEMENT
JEUNESSE
PANCANADIEN

VADE

MECUM

12e législature
3 au 7 janvier 2024





Merci

La Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) est un organisme national géré par et pour les jeunes, composée de douze membres associatifs jeunesse de neuf provinces et trois territoires.

Elle contribue au développement socio-culturel et identitaire des jeunes Canadien·nes d'expression française âgé·es entre 14 et 25 ans, entre autres par le biais de programmes d'emploi jeunesse et d'événements pancanadiens.

La 12e législature du Parlement jeunesse pancanadien (PJP) est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme Développement des communautés de langue officielle, volet Vie communautaire et du Programme Échanges Canada, composante de Forums jeunesse Canada.

Canada 

Québec 

Nous tenons également à souligner la collaboration inestimable de nos membres et partenaires quant au recrutement de participant·es et à la promotion de l'événement.

Membres de la FJCF



Partenaires PJP



S'ENGAGE



Nous remercions chaleureusement nos partenaires du 50e anniversaire de la FJCF pour leur contribution au succès du Parlement jeunesse pancanadien 2024 et à leur soutien à la jeunesse d'expression française du Canada.



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN



Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens



ICRML
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

CIRLM
Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities



ALLIANCE DES FEMMES DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE



fcfa
FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES
DU CANADA



ACUFC

ASSOCIATION DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE



consultants

L'expérience

Marcel Lavallée

Comptables professionnels agréés

Découvrez le menu du 50e!



TABLE DES MATIÈRES

6 — Mots de bienvenue

6 — Gouvernement du Canada : l'honorable Randy Boissonault, ministre de l'Emploi, Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles

8 — FJCF : Simon Thériault, Président

10 — PJP: Marianne Arsenault, Première ministre

12 — Horaire

14 — Biographies

20 — Volet page

21 — Volet médias

22 — Projets de loi

23 — C1 - Loi concernant la prestation de serment d'office

24 — C2 - Loi instaurant le principe de péremption des lois

27 — C3 - Plan de réforme vers un déplacement respectueux de l'environnement et une économie écosocialiste

32 — C4 - Loi concernant l'établissement d'un système météorologique monophasé : l'été

34 — Partis politiques

36 — Distribution des député·es

37 — Comités, journalistes et pages

38 — Système parlementaire

40 — Procédures parlementaires

44 — Règlements

46 — Expressions non parlementaires

48 — Glossaire

50 — Élection du nouveau Cabinet

51 — Bottin

51 — Contacts d'urgence et ressources en santé mentale



MOTS DE BIENVENUE



Ministre de l'Emploi,
du Développement de la main-d'œuvre
et des Langues officielles



Minister of Employment,
Workforce Development
and Official Languages

Ottawa, Canada K1A 0M5

Bienvenue au 12e Parlement jeunesse pancanadien!

En tant que ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles, je suis fier de soutenir le Parlement jeunesse pancanadien de la Fédération de la jeunesse canadienne-française. En participant au PJP, vous aurez la chance d'approfondir vos connaissances du processus parlementaire canadien et de tisser des liens forts pour l'avenir. Ce rassemblement est une plateforme formidable pour discuter, débattre et faire valoir votre voix comme francophones et francophiles de partout au pays. Étant moi-même un ancien du réseau jeunesse de l'Alberta, je peux vous assurer que votre participation à de telles rencontres est clé pour une francophonie forte et engagée.

Au cours des prochains jours, je vous invite donc à échanger vos idées et vos expériences, à faire preuve de leadership et à nouer des liens avec vos pairs. Merci à la FJCF de rendre cela possible. Non seulement offrez-vous aux jeunes des expériences enrichissantes dans leur langue, mais vous faites aussi rayonner la francophonie canadienne, et je vous en remercie.

L'honorable Randy Boissonnault

Canada 

**Chères et chers camarades du 12e
Parlement jeunesse pancanadien
(PJP), honorables parlementaires,
ministres et médias,**

Je suis très heureux de vous accueillir à cette simulation parlementaire unique prenant place alors que la FJCF célèbre ses 50 ans.

Le PJP vous permettra de vivre une expérience politique et citoyenne enrichissante et mémorable sur la colline parlementaire à Ottawa et ce, en français.

Vous rencontrerez des jeunes de partout au pays qui partagent votre passion pour la politique. C'est la chance de développer des amitiés et des alliances riches des couleurs de notre langue et de la pluralité des réalités canadiennes, d'un océan à l'autre, à l'autre.

Le PJP, c'est l'apprentissage des rouages du parlementarisme canadien et l'acquisition de compétences politiques et médiatiques afin d'être outillé·e pour participer au système décisionnel canadien. Devant la haine, la violence, la marginalisation de certains groupes, les conséquences des changements climatiques et bien d'autres enjeux qui nous affecteront

toutes, il est primordial pour la jeunesse de comprendre la démocratie afin de pouvoir y participer et faire entendre notre voix.

J'aimerais sincèrement remercier le Cabinet et l'équipe de la FJCF pour la préparation de cette 12e édition du Parlement jeunesse pancanadien.

Merci au Sénat du Canada, qui nous ouvre les portes de cet édifice.

Merci au Gouvernement du Canada et au Gouvernement du Québec, sans qui cet important événement ne pourrait avoir lieu.

Simon Thériault
Président de la FJCF

...Député de Rivière Le Coude



**Chères et chers
parlementaires,
journalistes et pages,**



C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue dans la capitale fédérale pour cette douzième édition du Parlement jeunesse pancanadien. Cette édition, je n'en doute pas, en sera une toute spéciale puisqu'il s'agit de la première édition du PJP à se dérouler en personne depuis le début de la pandémie de COVID-19, c'est-à-dire depuis quatre ans! De plus, nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire de la FJCF.

Je tiens tout d'abord à souligner les efforts des membres du Cabinet qui ont travaillé d'arrache-pied depuis deux ans pour préparer cet évènement ainsi que le travail de la FJCF qui assure l'organisation logistique du PJP et qui a dû faire face à de nombreux imprévus au cours des deux dernières années.

J'ai très hâte d'entendre les débats intenses (ou saugrenus) et les brillants (ou étranges) arguments qui seront prononcés en chambre au cours des prochains jours. Je suis également impatiente de lire les articles et les entrevues que produira notre équipe des médias et j'ai aussi hâte d'être témoin de l'excellent travail de nos pages qui sont essentiel·les au bon fonctionnement de notre Chambre et qui garderont un œil attentif sur le « page-mail ».

À toutes les personnes qui en sont à leur premier PJP ou peut-être même à leur première expérience de simulation parlementaire : que je suis contente pour vous! Un monde de débats passionnants, de questions loufoques, de manigances en coulisses et d'*inside jokes* vous attend! Je vous invite à savourer le moment, à admirer notre magnifique Sénat canadien, que nous avons la chance d'utiliser pour quelques jours et à ne pas vous gêner pour poser des questions. Les membres du Cabinet (et les autres participant·es, j'en suis sûre) seront plus qu'heureux et heureuses de répondre à vos questions. Surtout, n'hésitez pas à prendre la parole en Chambre. Une fois qu'on l'a fait, on gagne en confiance et on ne veut plus s'arrêter.

Pour terminer, comme je suis sûre qu'en ce 3 janvier 2024, certain·es d'entre nous sommes encore en train de nous remettre de notre veillée du jour de l'an, je me sens encore dans l'esprit des fêtes et il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un joyeux PJP!!!

Le Cabinet espère que vous allez apprécier l'édition que nous vous avons concoctée. Je suis très fière des ministres qui ont préparé des projets de loi proposant des mesures

originales pour s'attaquer à une variété d'enjeux.

J'aimerais souligner le retour au PJP cette année des comités parlementaires. Vendredi, les député·es auront la chance de se réunir en petits comités formés de parlementaires issu·es de tous les partis pour débattre de différents volets du Plan de réforme vers un déplacement respectueux de l'environnement et une économie écosocialiste. Finalement, nos activités sociales nous permettront de souligner les 50 ans de la FJCF. Avec tout ça, j'ai bon espoir que chacun·e pourra y trouver son compte!

À toutes les personnes participantes qui reviennent pour une deuxième, troisième ou énième participation au PJP, je vous dis re-bienvenue. Je vous invite à sortir de votre zone de confort cette année et à innover sans cesse dans vos discours. Profitez aussi de ces quelques jours pour rencontrer de nouvelles connaissances de partout au pays et pour vous créer des souvenirs incroyables dans la capitale.

Marianne Arsenault
Première ministre du PJP 2024

HORAIRE GLOBAL DE

Heure	Description	Lieu
Mercredi, le 3 janvier 2024		
12 h 00 à 00 h 00	Accueil des participant-es	Hôtel Courtyard Marriott Ottawa Downtown, lobby
Jeudi, le 4 janvier 2024		
8 h 00 à 9 h 00	Déjeuner	Hôtel – Salle Oak-Chestnut-Pine
9 h 00 à 10 h 00	Mots de bienvenue	Hôtel Courtyard Marriott Ottawa Downtown
10 h 00 à 11 h 30	Formation des député-es/ Assermentation	Hôtel Courtyard Marriott Ottawa Downtown
11 h 30 à 12 h 30	Dîner	Hôtel Courtyard Marriott Ottawa Downtown
12 h 30 à 14 h 30	Déplacement vers le Sénat	Déplacement à pied
14 h 30 à 16 h 00	Cérémonie d'ouverture	Chambre du Sénat
16 h 00 à 16 h 30	Pause	Lobby du Sénat
16 h 30 à 17 h 30	Rencontre de caucus	Salles de comités Sénat
17 h 30 à 18 h 30	Déplacement vers l'hôtel et temps libre	Déplacement à pied
18 h 30 à 19 h 00	Déplacement vers le site du souper	Déplacement en autobus ou à pied
19 h 00 à 21 h 00	Souper	À confirmer, Ottawa
21 h 00 à 21 h 30	Déplacement vers l'hôtel	Déplacement en autobus ou à pied
21 h 30 à 23 h 00	Temps libre et échange	Hôtel – Salle Oak-Chestnut-Pine
23 h 00	Couvre-feu	Hôtel Courtyard Marriott Ottawa Downtown
Vendredi, le 5 janvier 2024		
7 h 00 à 7 h 30	Déjeuner	Hôtel Courtyard Marriott Ottawa Downtown
7 h 30 à 9 h 00	Déplacement vers le Sénat	Déplacement à pied
9 h 00 à 10 h 30	Première session en Chambre	Chambre du Sénat
10 h 30 à 10 h 45	Pause	Lobby du Sénat
10 h 45 à 12 h 30	Deuxième session en Chambre	Chambre du Sénat
12 h 30 à 13 h 30	Dîner	Lobby du Sénat
13 h 30 à 15h00	Panel	Lobby du Sénat
15 h 00 à 15 h 30	Pause	Lobby du Sénat
15 h 30 à 17 h 30	Rencontre de caucus	Salles de comités Sénat
17 h 30 à 18 h 00	Déplacement vers le Marché By	Déplacement à pied
18 h 00 à 20 h 00	Souper dans le Marché By	Restaurant Tucker's Market
20 h 00 à 20 h 30	Déplacement vers l'hôtel	Déplacement à pied
20 h 30 à 23 h 00	Activité optionnelle ou temps libre et échange	Hôtel – Salle Oak-Chestnut-Pine
23 h 00	Couvre-feu	Hôtel Courtyard Marriott Ottawa Downtown

Notez bien que cet horaire est sujet à divers changements sans préavis. Cet horaire sera légèrement modifié pour les participant-es des volets « Pages » et « Médias ».

12e LÉGISLATURE

Heure	Description	Lieu
Samedi, le 6 janvier 2024		
7 h 00 à 7 h 30	Déjeuner	Hôtel Courtyard Marriott Ottawa Downtown
7 h 30 à 9 h 00	Déplacement vers le Sénat	Déplacement à pied
9 h 00 à 10 h 00	Troisième session en Chambre	Chambre du Sénat
10 h 00 à 11 h 00	Rencontre de caucus	Salles de comités Sénat
11 h 00 à 12 h 30	Quatrième session en Chambre	Chambre du Sénat
12 h 30 à 13 h 30	Dîner conférence	Lobby du Sénat
13 h 30 à 14 h 30	Cinquième session en Chambre	Chambre du Sénat
14 h 30 à 15 h 15	Rencontre de caucus	Salles de comités Sénat
15 h 15 à 16 h 30	Sixième session en Chambre	Chambre du Sénat
16 h 30 à 17 h 00	Déplacement vers l'hôtel	Déplacement à pied
17 h 00 à 18 h 00	Temps de préparation pour le Gala	Hôtel Courtyard Marriott Ottawa Downtown
18 h 00 à 18 h 30	Déplacement vers le site	Déplacement en autobus
18 h 30 à 19 h 00	Réseautage	Surprise !
19 h 00 à 22 h 30	Gala et Banquet	Surprise !
22 h 30 à 23 h 00	Déplacement vers l'hôtel	Déplacement en autobus
23 h 00	Couvre-feu	Hôtel Courtyard Marriott Ottawa Downtown
Dimanche, le 7 janvier 2024		
7 h 00 à 7 h 30	Déjeuner et Évaluation	Hôtel Courtyard Marriott Ottawa Downtown
7 h 30 à 9 h 00	Déplacement vers le Sénat	Déplacement à pied
9 h 00 à 10 h 15	Septième session en Chambre	Chambre du Sénat
10 h 15 à 10 h 30	Pause	Lobby du Sénat
10 h 30 à 11 h 30	Clôture de la session parlementaire Dévoilement du Cabinet 2026	Chambre du Sénat
12 h 00	Retour à l'hôtel et départ des participant-es	Déplacement en autobus, navettes et taxis



PARLEMENT
JEUNESSE
PANCANADIEN



LE CABINET



Marianne Arseneau, Première Ministre

Première ministre à temps partiel, moulin à parole à temps plein, Marianne est heureuse de participer à sa dixième simulation parlementaire. Fière acadienne du Newbie, Marianne réside aujourd'hui à Ottawa où elle complète une maîtrise en histoire. Avant d'entamer sa maîtrise, Marianne a travaillé pendant deux ans aux archives provinciales du Nouveau-Brunswick. Dans ses temps libres, elle adore créer des objets tricotés et des memes. N'hésitez pas à venir lui parler d'histoire queer, de politique, d'artisanat ou de n'importe quoi d'autre. Marianne a hâte de représenter les intérêts des Canadiens à la tête d'un gouvernement qui se veut le défenseur de l'environnement et qui accueille avec enthousiasme les opinions des citoyen·nes. Et ne vous inquiétez pas, malgré le fait que la première ministre et la leader du gouvernement partagent un prénom, vous n'avez pas besoin de vous appeler Marianne pour être membre du Parti Écologiste Progressif Établissant l'empathie Radicale Éternelle (PÉPÉRE).



Mathieu Lebon-Volia, Président de la Chambre

Aventurier autoproclamé, Mathieu est originaire de l'Île de la Réunion et réside actuellement en Alberta. Fier franco albertain, il s'est lancé en politique provinciale, fédérale et internationale et a participé à une douzaine de parlements jeunesse à travers le pays. Il est extrêmement impatient d'être président de la Chambre pour cette édition du PJP. En dehors de la politique, Mathieu sait apprécier les joies du plein air et part souvent en expédition dans les Rocheuses ou ailleurs dans le monde. Lorsqu'il n'est pas en train de débattre ou de voyager, Mathieu peut être observé sur le campus de l'Université de l'Alberta à Edmonton où il poursuit sa dernière année d'un bac en science politique et en cinéma. N'hésitez pas à venir le voir avec vos questions, suggestions ou fun facts!



Pierre Duguay-Boudreau, Chef de l'Opposition

Le Pierre le moins amusant, charismatique et pragmatique du Cabinet est originaire de Beresford, pittoresque municipalité côtière du Nouveau-Brunswick. Dès un jeune âge, il s'intéresse à la politique. Plus précisément, il développe une intrigue pour les relations politiques russo-hongroise du 19e siècle à l'âge de 6 ans. Depuis, il s'est entre autres présenté comme candidat aux élections provinciales de 2021 sous la bannière du Parti Vert du NB. À ses heures, Pierre est également directeur d'une association de basketball, détenteur d'un baccalauréat en gestion des loisirs et rappeur.



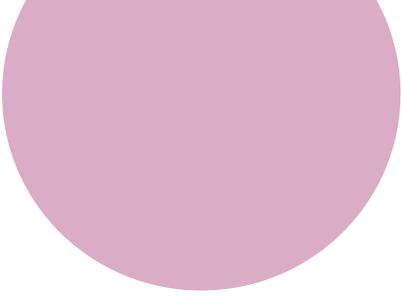
Cathy Hu, Cheffe du Tiers-parti

Fière Montréalaise, Cathy a découvert sa passion pour la politique locale en commençant par être membre du Conseil jeunesse de quartier. De fil en aiguille, elle participe à plusieurs simulations tant au municipal, au provincial, au fédéral qu'à l'international.

Son énergie déborde jusqu'à l'école et dans sa communauté. Cathy était membre de l'association étudiante et du club de musique de son Cégep et a étudié le violon au Conservatoire de Musique de Montréal. Maintenant étudiante en droit à McGill, elle fait partie de l'exécutif de l'Association de droit environnemental de sa faculté et siège au Conseil d'administration d'un organisme qui guide les écoles vers une transition écologique.

Elle est très active dans l'aile jeunesse d'un parti et travaille au Cabinet du ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada.

Dans toutes ses activités, elle garde son sourire, projette une personnalité dynamique et dégage un rayonnement positif dans son entourage.



Marianne Goulet, Leader du gouvernement

Originnaire du Québec mais ayant habité la majorité de sa vie à Edmonton, en Alberta, Marianne est très heureuse d'être votre Leader du gouvernement pour cette édition du Parlement jeunesse pancanadien! Le PJP sera sa 14e simulation parlementaire jeunesse francophone. Même si Marianne étudie en biologie à l'Université de Montréal, elle a toujours été très impliquée dans la francophonie canadienne, que ce soit par son implication dans divers parlements jeunesse francophones, son bénévolat pour des événements francophones en Alberta, ou en faisant parti du bureau de direction de la FJCF à titre de trésorière. Dans ses temps libres, Marianne aime étudier les insectes, faire du crochet et est une amatrice du plein air. Bref, n'hésitez pas à aller la voir tout au long du PJP si vous avez des questions ou tout simplement pour socialiser!



Marie-Ange Boulerice, Leader de l'opposition

Originnaire d'Ottawa, Marie-Ange est étudiante à l'université d'Ottawa en administration publique. En tant que leader de l'opposition, elle est prête à garder le gouvernement responsable. Marie-Ange est impliquée au sein de son association de son programme pour représenter la francophonie et assurer le bilinguisme. Durant son temps libre, elle aime se tenir au courant de l'actualité politique.



Simon Gauthier, Vice-président

Originaire de Calgary, en Alberta, Simon a toujours été impliqué dans la communauté francophone de sa province. Il a été président et premier ministre du Parlement Jeunesse de l'Alberta, et c'est maintenant à titre de Vice-président qu'il est membre du Cabinet pour le PJP 2024.

Simon est étudiant de 3e année en Génie Physique à l'Université Laval, et il représente également le Canada sur la scène internationale de biathlon. C'est un grand amateur de plein air! Simon ne pouvait malheureusement pas se joindre à nous pour le PJP, mais a grandement contribué au Cabinet.



Mariam Abdelmalek, Rédactrice en cheffe

Originaire de la Saskatchewan, Mariam a grandi dans l'environnement chaleureux de son école francophone à Regina en adorant l'implication dans sa communauté fransaskoise et franco-canadienne. Elle a participé 2 fois au PJP comme chef de l'opposition, ainsi qu'au dernier PJP comme membre du Carillon. Ayant adorée son expérience, on la retrouve cette année comme Cheffe du Carillon et pour la première fois au Cabinet du PJP! Mariam vient de commencer son bac en science de la santé à l'université McMaster à Hamilton et trouve énormément de choses intéressantes à faire en Ontario. Pendant son temps libre Mariam aime lire, écrire des poèmes, nager et faire du hiking (surtout autour des cascades magnifiques de Hamilton!). Mariam est super excitée d'écouter les magnifiques discours des députés en chambre pour que l'inspiration de Shakespeare lui vienne avec son équipe pour écrire les articles qui vont animer l'esprit du PJP! N'hésitez jamais de venir parler avec elle et lui suggérer des idées d'article pendant le PJP!



Pierre Arseneau, Ministre de la jeunesse

Pierre est surpris de participer au PJP, tellement surpris qu'il n'a pas réfléchi à une biographie. Heureusement pour lui, il lisait Marguerite Yourcenar l'été dernier et s'est tellement identifié à un alchimiste du XVI^e siècle qu'il s'est dit voilà ma bio pour le PJP! « Il remit sans plaisir sa carapace humaine. Un reste du pain d'hier et sa gourde à demi pleine de l'eau d'une citerne lui rappelèrent que sa route jusqu'au bout serait parmi les hommes. Il fallait se garer d'eux, mais aussi continuer à en recevoir des services et à leur en rendre. Il équilibra son sac sur son épaule, et suspendit par leur lacets ses souliers à sa ceinture, pour se donner plus longtemps le plaisir de marcher pieds nus. » Extrait tirée de L'Œuvre au noir de Marguerite Yourcenar. Comme Pierre, ce passage est poétique, intense, et réfléchit.



Rémi Richard, Ministre de l'écosocialisme

Originaire de Saint-Jean (N.-B.) et bachelier de l'Université de Moncton, Rémi est un étudiant de maîtrise en physique à l'Université Queen's. Ministre de la Jeunesse au PJA 2021, de l'expression esthétique matérielle et des hardes au PJP 2022, et des querelles publiques et professionnelles au PJA 2023, il fait son quatrième mandat de ministre. Fan de Socrates, il adore discuter et se faire défier par n'importe qui sur la politique, la philo et l'histoire. Ses enjeux préférés sont les réformes électorales, l'éducation civique/politique, l'économie sociale et le réchauffement climatique. Venez lui apprendre vos enjeux, vos perspectives et lui partager vos *memes*.



Gabriel Mercier, Ministre de la locomotion écologiste

Originaire d'Edmonton, Gabriel est un étudiant en affaires à l'Université de Calgary. Il trouvait que l'université à Edmonton était trop proche de chez lui. Il sera fier d'être votre ministre de la locomotion environnementaliste pour cette nouvelle édition du PJP. Gabriel a déjà participé à plusieurs autres simulations parlementaires comme le PJA en tant que Chef de l'opposition et au PFCNO. Lors de ses temps libres on peut souvent trouver Gabriel à l'extérieur sur un de ces vélos, dans les montagnes en train de skier ou en train de construire un Lego. Autre que ça, Gabriel est toujours prêt à donner des idées pour des discours créatifs et des compliments époustouflants.



Gloria Livingston, Critique officielle de la météorologie

Originaire de la Colombie-Britannique mais ayant habité en Alberta pour les derniers neuf ans, Gloria est ravie d'être votre Critique officielle de la météorologie. Cette édition du PJP marque son dixième parlement jeunesse et elle est actuellement Première ministre du PFCNO pour l'édition 2024. Elle était aussi la présidente de Francophonie jeunesse de l'Alberta de 2021 à 2023. Elle travaille actuellement pour le gouvernement de l'Alberta dans le Ministère des Relations Autochtones, où elle essaie d'améliorer les procédures de Vérité et Réconciliation au niveau provincial. En dehors de sa vie professionnelle, Gloria adore être dehors dans la nature avec sa famille et ses amis. N'hésitez pas à aller la voir, elle adore apprendre à connaître d'autres jeunes engagés et entendre de leurs vies, leurs inquiétudes et surtout, pourquoi l'été est leur saison préférée ;) Vive l'été!

VOLET PAGE

Les pages jouent un rôle important dans le bon fonctionnement des sessions parlementaires. Iels recueillent et distribuent des documents officiels et transmettent des messages importants aux député·es. Les pages du PJP 2024 auront l'occasion unique d'approfondir leurs connaissances des rouages du Parlement dans la capitale nationale et d'assister aux débats tout en ayant la chance d'apprendre sur le processus du Parlement jeunesse pancanadien. Les pages auront l'occasion d'être formé·es et suivi·es par une réelle page du Parlement du Canada et d'apprendre au sujet de son expérience sur la Colline du Parlement.



Jacqueline Sirois

Jacqueline est une fière Fransaskoise qui a débuté sa participation au PJP comme page en 2014. Deux ans plus tard, elle devient page au Sénat du Canada pendant deux ans. Après un total de six ans de carrière au Sénat et la complétion de son Baccalauréat spécialisé en Science politique à l'Université d'Ottawa, Jacqueline se retrouve actuellement en sa dernière année d'un double diplôme en droit (B.C.L./J.D.) à l'Université McGill. Elle est très heureuse de pouvoir renouer avec le réseau jeunesse en coordonnant le volet page qui lui a ouvert tant de portes. Jacqueline a hâte de rencontrer les participant·es au PJP 2024 et souhaite à tous et à toutes de profiter pleinement de cette expérience unique!

VOLET MÉDIAS

Dans une société où Internet rend rapidement l'actualité accessible à toutes, les médias occupent une place primordiale quant à la diffusion d'une information précise et complète au public. Ils jouent ainsi un rôle important dans nos systèmes parlementaires, voire un rôle d'influence. En ce sens, dans le cadre du PJP 2024, l'équipe de journalistes du Carillon couvrira l'ensemble des activités de l'événement. Ils auront la chance d'occuper les couloirs du Sénat du Canada, de faire des mêlées de presse et d'assurer la publication des débats parlementaires.



Restez à l'affût !

Le Carillon est la source d'information officielle du Parlement jeunesse pancanadien.

<https://lecarillonpjp.wordpress.com/>



PROJETS DE LOI



Projet de loi C-1

Loi concernant la prestation de serment d'office

La Très Honorable Première Ministre
Marianne Arseneau

ATTENDU QUE :

- Le dépôt d'un projet de loi pro forma avant l'examen du discours du Trône par la Chambre démontre le droit des représentant-es élu-es du peuple d'agir sans l'autorisation de la Couronne;
- Cette coutume peut être retracée jusqu'en 1558, au Parlement de Westminster, et est observée dans divers États ayant adopté le parlementarisme comme forme de gouvernement ;
- Il est souhaitable d'expliquer et de documenter la relation constitutionnelle représentée par cette coutume.

QU'IL SOIT RÉSOLU ET DÉCRÉTÉ QUE :

1. La 30e législature du Parlement jeunesse pan-Canadien réaffirme son droit essentiel de mettre en délibération et de légiférer sur toute question touchant le pays, en toute liberté et sans aucune intervention de la Couronne.
2. Le présent projet de loi que constate le droit à la Chambre de donner préséance à des questions autres que celles abordées lors du discours du Trône.

Toutes les références au même endroit

Les références de tous les projets de loi sont disponibles sur notre site web : <https://fjcf.ca/vm-sources/>

Le même code QR est répété sous chaque projet de loi.



Projet de loi C-2

Loi instaurant le principe de péremption des lois

L'honorable Pierre Arseneau, Ministre de la jeunesse

ATTENDU QUE :

- L'idéal de la démocratie participative est l'élaboration des lois par les personnes sur qui ces lois s'exercent, « être démocrate, ce n'est pas exercer le pouvoir au nom du peuple, mais défendre l'idée que le pouvoir doit être exercé au nom de ses membres et par ses membres ». [1]
- Que les personnes aujourd'hui mineures sont affectées par les conséquences socio-économiques et environnementales de lois élaborées sans leur participation.
- Que, dans sa forme actuelle, la présente législature impose aux générations présentes et futures des décisions prises par des personnes aujourd'hui décédées, ce qui nuit au principe démocratique nommé précédemment.
- Les plus jeunes sont les personnes sur qui les lois ont davantage d'impacts, car ceux-ci passent davantage de temps à être soumis à ces lois, l'État canadien se doit donc de faciliter et d'accroître leur importance politique.



DÉFINITIONS :

Culture : Somme des connaissances et des savoirs techniques, scientifiques et artistiques d'une société particulière.

Génération : Groupe démographique formé de toutes les personnes nées lors d'une décennie particulière, par exemple, toutes les personnes nées entre les années 2001 et 2010 inclusivement représentent une génération. La plus jeune génération disponible à des fins de consultation sera celle des jeunes âgés entre 7 et 16 ans inclusivement.

Contexte socio-historique :

Une loi existe et est élaborée dans un contexte social, économique, environnemental et culturel particulier. Une loi est également élaborée par des individus qui vont inévitablement mourir et qui, une fois morts, perdent leurs droits démocratiques.

Portée générationnelle d'une loi : Une estimation de la durée pendant laquelle une loi particulière entraînera des conséquences socio-économiques, environnementales et culturelles. Cette durée est désignée par la notion de portée générationnelle et est associée à la plus jeune génération vivante qui sera affectée par une loi particulière lors de son adoption. Toutes les personnes vivantes appartenant à des générations plus âgées et les membres de la plus jeune génération affectée constituent la portée générationnelle d'une loi.

Péremption d'une loi : Une loi devient périmée lorsque ses mécanismes de mise en pratique ne sont plus pratiqués, lorsque le contexte socio-historique présent devient radicalement différent de celui d'adoption de la loi ou lorsque la génération la plus jeune ayant été consultée lors de son adoption ne fait plus partie de sa portée générationnelle.

QU'IL SOIT MAINTENANT RÉSOLU ET DÉCRÉTÉ QUE :

1. Les lois, présentes et futures, seront évaluées par des comités du sénat afin d'évaluer leur portée générationnelle. Lors de l'étape du comité, les sénateur·rices et les consultant·es à qui ils feront appelant devront évaluer la portée générationnelle des lois, soit déterminer pendant combien de temps une loi particulière aura des conséquences, le résultat de cette évaluation pourra ensuite faire l'objet de débat lors des lectures suivantes.

1.1. Le processus d'évaluation de la portée générationnelle devra être transparent et le bureau du ou de la commissaire à l'éthique sera chargé de faire enquête en cas d'apparence de conflit d'intérêts.

1.2. Afin d'accélérer le processus initial déclenché par l'adoption de la présente loi, les trois catégories de lois suivantes seront jugées comme périmées lors de l'adoption de la présente loi:

1.2.1. Les lois qui ne sont plus mises en pratique.

1.2.2. Les lois adoptées par des personnes aujourd'hui décédées.

1.2.3. Les lois qui assujettissent des personnes qui n'ont pas participé à leur adoption.

1.3. Ces lois déclarées périmées ne seront pas abolies immédiatement, mais suivront le processus d'évaluation décrit au point 5.

2. Une loi deviendra périmée lorsque la plus jeune génération ayant été consultée lors de son adoption ne fera plus partie de la portée générationnelle de cette loi.

3. Une loi pourra aussi devenir périmée lorsqu'un membre de la portée générationnelle de la loi en question démontre l'un des éléments suivants :

3.1. Il s'est produit un ou des changements significatifs au contexte socio-économique depuis l'adoption de la loi.

3.2. La loi n'est plus appliquée ou mise en pratique.

4. Ces plaidoyers et preuves seront traités par le bureau du droit de regard des jeunes, bureau supervisé par le ministère de la Jeunesse, cette nouvelle qualité des lois, de pouvoir être modifiée après leur adoption, sera décrite par l'expression « clause petits-enfants ».

5. Une loi périmée sera soumise à une évaluation par la plus jeune génération de sa portée générationnelle et mise à l'ordre du jour de la prochaine session parlementaire après la conclusion de l'évaluation.

5.1. L'évaluation par la plus jeune génération concernée consistera des délibérations d'un groupe de 10 membres de cette génération provenant d'une même région et sélectionnés au hasard (rappel que la plus jeune génération disponible à des fins de consultation sera celle des jeunes âgés de 7 et 16 ans inclusivement).

Projet de loi C- 2 (suite)

5.1.1. Un premier tirage permettra de désigner un·e premier·ère participant·e et une région, les 9 autres participants seront choisis au hasard parmi les jeunes de cette région.

5.1.2. Dans le cas où des personnes mineures soient choisies, les parents et, le cas échéant, l'établissement scolaire de la personne seront contactés. Les jeunes pourront se retirer sans conséquence de ce devoir démocratique s'ils présentent un motif valable.

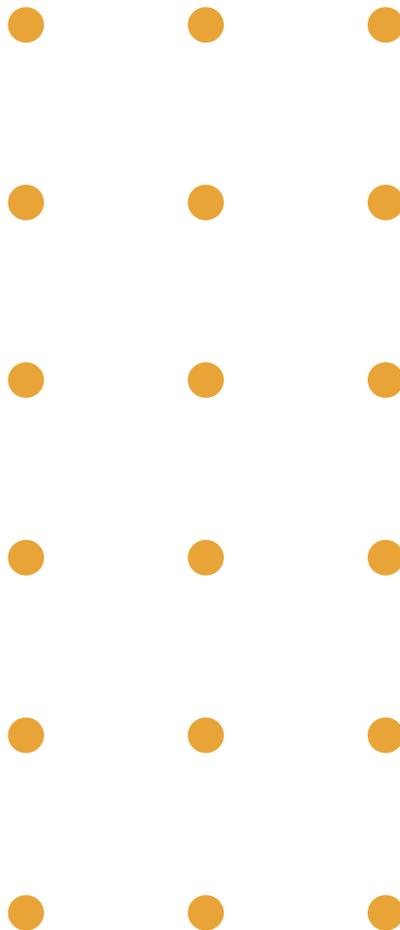
5.1.3. Ce groupe sera accompagné de vulgarisateur·rices, d'un·e modérateur·rice et d'un·e rédacteur·rice, toustes non partisans, le groupe ainsi constitué peut ainsi formuler les avis contraignants suivants :

- Favorable à la loi : le projet de loi est endossé par ce groupe générationnel.
- Favorable avec changements mineurs : des changements mineurs devront être faits à la loi.
- Favorable avec changements majeurs : la loi doit être modifiée et renvoyée à un groupe représentatif de la plus jeune génération concernée avant d'être adoptée.
- Défavorable, la loi devra être abolie.

5.2. Une salle accessible à toustes sera fournie par le ministère de la Jeunesse et jusqu'à 30 heures pourront être dédiées à cette délibération et, afin de protéger l'intégrité du processus, l'identité des personnes choisies pour représenter la plus jeune génération ne sera pas rendue publique.

5.3. Les personnes choisies ne seront pas autorisées à discuter du projet de loi à l'extérieur de la salle prévue à cet effet durant le processus de délibération.

6. Un échéancier de 9 ans est prévu afin de mener à terme la présente loi.



Projet de loi C- 3

Plan de réforme vers un déplacement respectueux de l'environnement et une économie écosocialiste

L'honorable Gabriel Mercier, Ministre de la locomotion écologiste (Volets I, II et III)
L'honorable Rémi Richard, Ministre de l'écosocialisme (Volets IV, V et Sanctions)

ATTENDU QUE :

- Le Groupe d'expert-es intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévient qu'une augmentation de la température globale entraînera davantage de catastrophes naturelles. [1]
- Au Canada, en 2021 le secteur des transports a été la source de 22% des émissions de gaz à effets de serre (GES). [2]
- Une voiture qui consomme 2000 L d'essence par an produit environ 4600 kg de CO₂. [3]
- La gratuité et la disponibilité du transport en commun réduisent l'utilisation des voitures personnelles. [4]
- Les avions sont les moyens de transport les plus polluants. [5]
- Les provinces et territoires tardent à explorer de nouvelles méthodes vertes de production d'électricité, adéquates à leurs particularités.
- L'architecture urbaine moderne pousse les gens à l'aliénation sociale par l'isolement et encourage l'éloignement des gens vers les banlieues ainsi que la multiplication des stationnements et des voitures individuelles.
- L'exploitation des ressources naturelles doit se faire selon les besoins du peuple plutôt qu'en fonction d'une quête vers le profit exponentiel.



- Les techniques de plafonnement et d'échange de GES ont permis de réduire les émissions de 13 % en Californie depuis 2006 sans réduire son PIB. [6]
- La consommation de viande produite par des fermes industrielles est une des plus grandes sources de pollution individuelle [7], la pollution peut cependant être réduite en nourrissant le bétail avec des algues rouges [8].
- Le gaspillage de nourriture est responsable de 56,5 mégatonnes de CO₂ par an. [9]

DÉFINITIONS :

Stockage énergétique mécanique ou thermique (SET) : Stockage d'énergie non-électrique qui utilise immédiatement l'énergie pour produire un travail ou un chauffage permettant d'être récupéré par après. Exemples : gaz comprimé, pompage-turbinage, volant d'inertie. [10]

Paritaire : Comité ou groupe dont la moitié des membres sont des représentant-es de travailleur-euses. [11]

Grande municipalité : Municipalité comptant plus de 50 000 habitants (inclusif).

Petite municipalité : Municipalité comptant moins de 50 000 habitants (exclusif).

Véhicule : Objet qui a pour but de transporter des personnes et/ou du cargo et qui contient un moteur.

Véhicule environnemental : Objet qui a pour but de déplacer des personnes et/ou de la cargaison et qui n'émet pas d'émission carbone.

Preuve de citoyenneté canadienne : Passeport, certificat de naissance ou carte de résidence permanente.

QU'IL SOIT MAINTENANT RÉSOLU ET DÉCRÉTÉ QUE :

I – Découragement de l'utilisation d'un véhicule personnel

1. Chaque famille canadienne ne pourra pas posséder plus d'un véhicule.

1.1. Quand une famille achète un véhicule, elle doit le posséder pour un minimum de cinq ans avant de pouvoir acheter un nouveau véhicule.

1.1.1. Si une famille achète un nouveau véhicule ou vend celui-ci avant l'échéance de 5 ans, le gouvernement imposera aux membres de la famille la sanction A.

2. Une nouvelle taxe intitulée Déplacement Écotaxé Protégeant les Lac, Arbustes et Climats pour un Environnement Renouvelé (DÉPLACER) sera mise en place.

2.1. Cette taxe ajoutera une certaine somme d'argent aux impôts individuels par kilomètre parcouru en véhicule par l'individu concerné. Soit :

- \$30 par kilomètre pour un véhicule de plus de 10 tonnes (inclusif).
- \$20 par kilomètre pour un véhicule entre 10 et 2 tonnes (exclusif).
- \$10 par kilomètre pour un véhicule de moins de 2 tonnes (inclusif).

2.2. Le 22 avril, tous les Canadien·nes qui possèdent une voiture devront envoyer une photo de l'odomètre de leur véhicule au bureau central DÉPLACER.

2.3. L'argent recueilli sera utilisé pour fonder des programmes de sensibilisation de la population canadienne à son impact sur l'environnement et aux façons de réduire cet impact.

3. Chaque véhicule sur la route devra participer au covoiturage, les véhicules devront avoir trois passagers ou plus en tout temps.

3.1. Toute personne dans un véhicule enfreignant cette règle se verra imposer la sanction B.

3.2. Pour faciliter le covoiturage et l'allocation efficace du transport en commun, le ministère de la Locomotion écologiste créera une nouvelle plateforme de médias sociaux intitulée Facilitation et Optimisation Utopique en Groupe d'Offres de Navigation et de Nouvelles Expériences de Transport Tout pour l'Environnement (FOURGONNETTE).

3.2.1. Chaque conducteur·rice devra prouver sa connaissance des règles de la route en répondant à un test de 100 questions à choix multiples avec une note de passage de 90% avant de pouvoir créer un compte sur FOURGONNETTE.

3.2.1.1. Les passager·ères qui créent un compte n'auront pas besoin de compléter le questionnaire.

3.2.2. Toutes les personnes avec un compte FOURGONNETTE ne peuvent avoir de dossier criminel, avoir reçu une contravention ou avoir reçu des points de démérite dans les 7 dernières années.

II- Droit au transport public

1. Le gouvernement créera ou améliorera un système de transport public dans toutes les grandes municipalités du pays. Le gouvernement offrira 20 000 \$ de subvention par habitant·e par année à chaque province.

1.1. Le réseau de transport en commun de chaque municipalité sera construit par des coopératives locales.

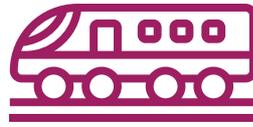
1.2. Pour être efficace, un réseau de transport en commun doit garantir à toute personne utilisatrice que:

1.2.1. Lors d'un trajet de 5.86 kilomètres ou plus, elle ne passe pas plus de 5 % du trajet à pied ou 10 % du temps de déplacement à attendre un autobus ou un train.

1.2.2. Voyager de l'extrémité la plus au nord à celle la plus au sud de sa ville lui prendra dix minutes ou moins.

1.2.3. Traverser sa province d'est en ouest en moins lui prendra moins de quatre heures.





1.2.4. L'accès au réseau de transport public sera possible à moins d'un kilomètre de marche de chaque édifice comportant plus de 4 résidences.

1.3. Chaque grande municipalité devra contenir: a) Une pancarte qui explique les moyens de transport public à chaque arrêt de transport. b) Un banc muni de sièges chauffants à chaque aire d'attente du réseau de transport. c) Un·e agent·e de sécurité par autobus.

2. Les petites municipalités recevront des fonds pour construire des pistes cyclables.

2.1. Le gouvernement attribue \$555 par an en subvention pour chaque vélo appartenant à un individu dans la municipalité.

2.1.1 Le nombre de vélos appartenant à des individus sera recalculé au moyen d'un sondage à chaque deux ans.

3. Le réseau de transport en commun de chaque ville sera gratuit pour tout·e citoyen·ne et tout résident·e permanent·e canadien·ne.

3.1. Pour prendre le transport public, une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente sera requise.

3.2. Les non-citoyen·nes devront payer un supplément de \$4.00 pour chaque utilisation du réseau de transport.

3.2.1. L'argent recueilli servira à diminuer le prix des vélos dans les petites municipalités.

4. Les citoyen·nes canadien·nes qui vivent dans des petites municipalités auront droit à une subvention gouvernementale pour se procurer un véhicule environnemental. Soit:

- \$7000 pour un vélo et un cadenas à vélo.
- \$2000 pour un traîneau à chien.
- \$50 pour une planche à roulette.
- \$100 pour tout autre moyen de transport prouvé comme étant environnementalement sain.

III - Transport interrégional

1. Le Bureau des Justifications Assurément Recherchées Donnant des Innovations Nouvelles Importantes, Efficaces et Raisonnées Sagement (JARDINIERS) sera créé et se verra confier la tâche d'élaborer un réseau de transport public national.

1.1. Le bureau des JARDINIERS ne pourra pas faire de profit et tout revenu net sera réinvesti à 50% dans le réseau de transport national, les 50 % restants seront partagés entre les employé·es du réseau national comme salaire supplémentaire.

1.2. Cinquante pour cent (50 %) de la direction sera composé de citoyen·nes pigé·es au sort à travers le pays.

2. Les bureaux des JARDINIERS devront procurer au Canada des trains électriques à haute vitesse prêts à opérer un an après l'adoption de ce projet de loi.

2.1. Chaque grande municipalité aura au moins une station de train.

2.2. Au moins 11 trains par jour devront passer à chaque station.

3. Les bureaux JARDINIERS créeront un système d'autobus à hydrogène pour faciliter le transport entre petites et grandes municipalités.

3.1. Toutes les petites municipalités auront au moins un arrêt d'autobus.

3.2. Un bus devra passer à la station avec comme destination la grande municipalité la plus proche tous les jours.

4. Le Canada deviendra une zone d'interdiction de vol sauf pour quatre (4) aéroports choisis par la population canadienne dans un référendum préférentiel.

4.1. Seulement cinq (5) vols internationaux pourront atterrir par jour à chacun de ses aéroports.

4.2. Il n'y aura aucun vols domestiques.

Projet de loi C- 3 (suite)

IV - Écologisation et énergies renouvelables

1. Tout lieu de travail attaché directement à un autre et toute unité de logement attachée directement à une autre recevra une réduction de 10 % de ses impôts totaux sur la propriété. Soit: payer 90% de leurs impôts totaux sur la propriété pour deux unités attachées, 81% pour trois unités attachées, 72,9% pour quatre unités attachées et ainsi de suite.

2. Le ministère de l'Écosocialisme crée un fonds annuel de 250 millions \$ pour le financement de projets d'écologisation des milieux de travail (PEMT) et un fonds annuel de 250 millions \$ pour le financement de projets de modernisation et d'écologisation résidentielle (PMER).

2.1. Pour faire une demande au PEMT ou PMER les personnes ou organismes qui désirent recevoir une subvention devront écrire un essai de cinq pages et l'envoyer au bureau des JARDINIERS expliquant pourquoi leur projet mérite d'être subventionné.

2.2. Les fonds seront compétitifs et les demandes seront évaluées par un comité réuni par le bureau des JARDINIERS dont 50 % des membres seront des ingénieurs·es civil·es et 50 % des citoyen·nes tiré·es au sort.

2.3. Tout lieu de travail comptant plus de 10 employé·es devra mettre sur pied un comité paritaire d'écologisation et de sécurité pour soumettre des demandes de fonds pour des PEMT et émettre des ordres d'amélioration de sécurité et de réparations obligatoires sur le lieu de travail.

3. Dix pour cent (10%) de l'énergie renouvelable produite dans chaque province devra être préservée dans des serveurs énergétiques provinciaux à technologies de SET.

3.1. Chaque municipalité doit fournir un stockage énergétique de 50 kWh par résident·e.

3.2. Tout·e résident·e a le droit de vendre de l'énergie renouvelable grâce à un service d'électricité gouvernemental avec l'approbation du Bureau des JARDINIERS.

4. Le ministère de l'Environnement garantira des investissements de 500 millions \$ + 10 000 \$ par habitant·e à chaque province et territoire pour développer un réseau d'électricité pancanadien diversifié sous la coordination du bureau des JARDINIERS:

- Maritimes et Terre-Neuve-et-Labrador : Investissements en production d'hydrogène, exploitation de la baie de Fundy;
- Québec : Hydro-électricité;
- Ontario : Conversion de bâtiments urbains à des générateurs d'électricité renouvelable;
- Manitoba : Investissements en recherche de technologies de capture d'énergie de la neige;
- Saskatchewan : Énergie solaire et omni processeurs;
- Alberta : Recherche d'énergie nucléaire à thorium et petits réacteurs modulaires;
- Colombie-Britannique : Énergie géothermique;
- Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut : Énergie éolienne.



V – Consommation et alimentation

1. Le Bureau des JARDINIERS aura aussi le mandat de calculer un budget de pollution qui fera en sorte que le Canada soit carboneutre. Des permis de pollution (PDP) seront attribués aux compagnies établies en territoire canadien en fonction de leur nombre d'employé·es et seront échangeables entre compagnies.

1.1. Une compagnie qui pollue plus que le montant permis par ses PDP devra payer ses employé·es pour le temps que les employé·es prennent pour compléter la sanction A avant leur retour au travail, en même temps les patrons de la compagnie compléteront la sanction C.

1.2. Si une compagnie fait faillite, ses actifs financiers seront saisis pour qu'elle devienne une coopérative de travailleurs.

2. Les fermes seront sujettes à des inspections surprises du bureau des JARDINIERS. Pour réussir une inspection, chaque ferme doit faire en sorte que :

2.1. Chaque animal utilisé pour l'agriculture ait accès à sa propre surface de 4 fois sa longueur au carré et ait accès à 6 heures de soleil par jour.

2.2. Deux mois après l'adoption de la présente loi, les fermes devront nourrir leurs vaches avec un régime contenant au moins 0.20 % d'algues rouges [12] et se verront rembourser 80 % des coûts d'achats de l'algue rouge.

2.2.1. Le ministère de l'Écosocialisme remboursera la construction de fermes à algues rouges.

2.2.2. Les propriétaires d'une ferme qui ne remplissent pas la condition V-2.2 devront compléter la sanction C.

3. L'alimentation locale efficace sera encouragée des manières suivantes :

3.1. Les marchés et coopératives agricoles seront exemptés de taxes d'opération.

3.2. Tout aliment servant aux fonctions d'un organisme sans but lucratif quelconque devra être un produit de la province où l'événement a lieu.

3.3. Toute compagnie à profit coupable de gaspillage d'aliments se verra imposer une amende de 4 fois le prix de vente des aliments gaspillés.

4. À partir du 1er janvier 2026, les producteur·rices d'un produit ou service vendu à moins de 100 \$ au Canada devront prouver au Bureau des JARDINIERS que celui-ci est recyclable et biodégradable en quatre (4) semaines ou non polluant.

5. Toute personne participant à la déforestation se verra imposer la sanction B.

5.1. Toute exploitation de ressources naturelles se fera par des corporations provinciales autogérées et à direction paritaire.

Sanctions

Sanction A : Participer à un programme de sensibilisation sur l'importance de l'environnement organisé par les bureaux JARDINIERS d'une durée de 3 mois.

Sanction B : Planter 1000 arbres dans une commune forestière au Yukon.

B.1. Dans cette commune forestière, il faut porter du Tie-Dye, chanter Kumbaya autour d'un feu chaque soir et aller cueillir des champignons 3 fois par semaine.

Sanction C : Faire une expédition seul·e à l'île d'Ellesmere ou au mont d'Iberville à empreinte carbone neutre.

C.1. Pour accomplir cette expédition, la personne doit partir de la colline parlementaire et se rendre à l'une des destinations ci-dessus à pied.

C.2. Lors de son expédition, la personne devra documenter tous les animaux et insectes en voie d'extinction aperçus durant son périple.

Ce projet de loi entrera en vigueur le 1er janvier 2025.

Projet de loi C-4



Loi concernant l'établissement d'un système météorologique monophasé : l'été

L'honorable Gloria Livingston, critique officielle de la météorologie

Notre pays, le Canada, subit des conditions hivernales extrêmes, et ce froid intense nuit à l'agriculture, la santé mentale et physique, l'infrastructure nationale, le tourisme, et le transport. Il est donc essentiel que l'on initie l'établissement d'un système météorologique monophasé, afin d'avoir une seule saison pour l'entièreté de l'année, soit l'été. Ce système monophasé va réduire ou éliminer tout symptôme du froid extrême causé par l'hiver.

ATTENDU QUE :

- 15% de la population canadienne est atteinte du Trouble Affectif Saisonnier (TAS) [1], un trouble mental qui cause le développement de symptômes d'anxiété et de dépression pendant l'hiver à cause du manque du soleil.
- Les symptômes d'anxiété chez la population atteinte d'un trouble d'anxiété deviennent de plus en plus sévères pendant l'hiver, à cause des changements de météo et du manque de soleil. [2]
- Pendant l'année 2019-2020, près de 70 000 hospitalisations ont été causées par la pneumonie, un problème respiratoire directement en lien avec le froid extrême. [3]
- Pendant l'année 2019, 24.7% des accidents de voitures mortels ont été causés par les conditions glissantes durant l'hiver. [4]
- Les températures froides créent des nids-de-poule dans les rues, ce qui endommageant l'infrastructure des rues.[5]

- Les températures froides endommagent la structure des maisons, ce qui coûte extrêmement cher en réparation. [6]
- Le taux de mortalité chez les animaux sauvages est plus élevé l'hiver. [7]
- Le tourisme au Canada pendant l'été joue un rôle primordial dans l'économie canadienne et crée plus de 700 000 emplois. [8]
- La saison de l'été facilite les activités extérieures, et 87% de la population indique être plus contente après avoir été dehors. [9]
- Plus de 48% de la population admet que l'été est leur saison préférée. [10]

QU'IL SOIT MAINTENANT RÉSOLU ET DÉCRÉTÉ QUE :

1. Le Canada crée l'Agence météorologique de l'été (AME), la corporation responsable de mener la transition à la saison monophasée ainsi que le maintien de ce système.

1.1. L'AME sera composé de nombreux scientifiques et sera responsable de fournir les informations météorologiques nécessaires afin de répondre aux besoins spécifiques de la population et des industries.

2. L'AME créera l'infrastructure appropriée pour mettre le Canada dans une bulle environnementale afin de créer notre propre écosystème ensoleillé, rendant l'été la seule saison.

2.1.1. La température ainsi que tout autres conditions météorologiques seront décidées et contrôlées par l'AME.

3. La bulle environnementale restera fermée pour toujours. Il n'y aura plus aucun contact avec le monde international.

3.1. Le commerce international sera interdit, afin de pouvoir garder la bulle fermée.

3.2. Le Canada deviendra un pays complètement autonome. Il cultivera sa propre nourriture et créera ses propres technologies, sans devoir interagir avec d'autres pays.

3.3. Une période d'immigration et d'émigration, accompagnée d'une campagne de promotion à l'international, prendra place avant que la bulle ne soit fermée, afin de donner l'opportunité aux citoyen·nes canadien·nes de rester au pays ou de partir et aux habitants internationaux de déménager au Canada pour toujours.

4. Chaque municipalité devra créer ou aménager un lac entouré de plages accessible à tous, afin de fournir un endroit pour se baigner toute l'année.

4.1. Les municipalités devront embaucher comme employé·es des lacs les gens qui avaient des emplois d'hiver dans le domaine récréatif.

4.2. Des cours de natation payants seront offerts à chaque lac, et seront obligatoires pour tout·e citoyen·ne ne sachant pas nager.

4.3. Le port de la crème solaire sera obligatoire sur le site de ces lacs.

5. Le gouvernement donnera des établissements aux habitant·es souhaitant créer des entreprises en lien avec les sports d'été (natation, randonnée, vélo, etc.).

5.1. Ces entreprises devront obligatoirement vendre de la crème solaire.

6. Tous les citoyen·nes devront suivre des cours d'apiculture auprès de l'entreprise privée de leur choix. Ils devront ensuite prouver leur complétion du cours au gouvernement par l'obtention d'un certificat. Après que tous les résident·es d'une même propriété aient suivi le cours, au moins une ruche d'abeilles par propriété devra être installée, afin d'accommoder la plus longue saison d'agriculture.

6.1. Les cours seront donnés par l'Organisation unie du contrôle des hyménoptères (OUCH), une branche de l'AME gérant l'apiculture.

6.2. Les citoyen·nes pourront se procurer leur ruches d'abeilles ainsi que le matériel nécessaire à l'apiculture dans des magasins d'apiculture géré par l'OUCH.

6.3. Une fois par année, l'OUCH organisera un concours d'apiculture afin de récompenser la créativité et la performance, en donnant des prix pour le design des ruches ainsi que pour les ruches les plus productrices.

6.3.1. Les gagnant·es obtiendront une nouvelle reine abeille modifiée génétiquement selon les demandes de son propriétaire.

7. Chaque famille devra créer un jardin sur leur propriété et faire pousser des légumes et des fruits.

7.1. Dès l'âge de 5 ans, tou·tes les citoyen·nes auront la permission de vendre les fruits et légumes qu'ils auront cultivés à des individus ou à des chaînes de magasins, et ce sans obtenir de permis.

8. Les propriétaires de ferme et d'entreprises dans le domaine de l'agriculture recevront du financement afin qu'ils puissent payer leurs employés tout au long de l'année.

9. Chaque membre de la société âgée entre 5 et 75 ans devra passer du temps à l'extérieur pour au moins 90 minutes par jour, afin de profiter du soleil.

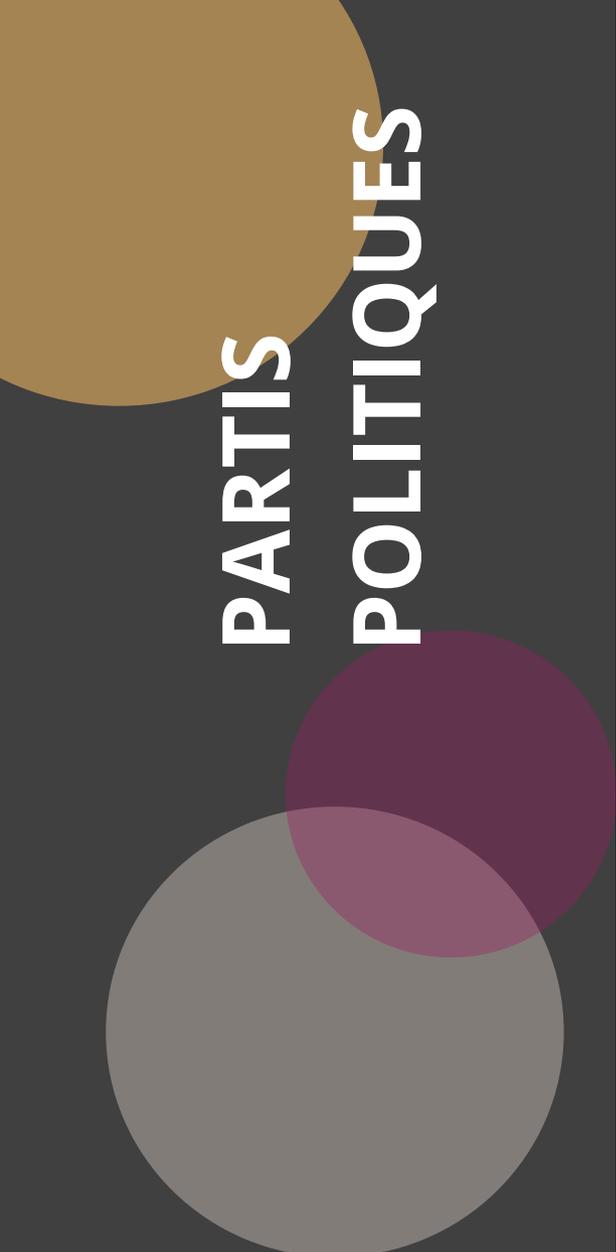
9.1. Tous les employeurs devront accommoder les 90 minutes à l'extérieur, qui, selon cette loi, peuvent être prises lors des heures de travail.

9.2. En plus du 90 minutes à l'extérieur, les écoles devront allouer au moins une période de 60 minutes d'exercice physique à l'extérieur par jour.

9.3. L'AME s'occupera de vérifier que les minimum de temps à l'extérieur soient respectés. La personne ayant été à l'extérieur pour le plus de temps pendant l'année recevra une reconnaissance sous forme du prix de « La personne la plus ensoleillée du Canada ».

10. La saison estivale durera maintenant toute l'année, sauf pendant le mois de décembre. Lors de ce mois, notre écosystème créera de la neige artificielle chaude afin de célébrer le temps des fêtes.





PARTIS POLITIQUES

Le Gouvernement

Parti Écologiste Progressif Établissant l'empathie Radicale Éternelle (PÉPÉRE)

Nombre de député·es: 24

Membres du Cabinet: Marianne Arseneau,
Marianne Goulet, Gabriel Mercier, Pierre
Arseneau, Rémi Richard

L'isolement et l'apathie politique sont les deux plus grandes menaces à la société canadienne et aux bien-être des citoyen·nes canadien·nes. C'est pourquoi le PÉPÉRE forme un gouvernement socialiste qui a à cœur les opinions des citoyen·nes. La mission du gouvernement est donc d'instaurer une réelle démocratie participative. La population canadienne est formée de multiples groupes qui ont la responsabilité de faire connaître leurs opinions au gouvernement. En retour, le gouvernement doit répondre aux besoins de la population et a aussi le devoir de constituer un État providence fort qui fournit à la population des systèmes forts et durables lui permettant de s'exprimer. Le PÉPÉRE cherche aussi à assurer la promotion de la nature canadienne et la protection de l'environnement.

C'est grâce à la responsabilisation des instances publiques, aux systèmes transmettant la voix des Canadien·nes au gouvernement et à une attitude pacifiste que nous pourrions construire une société respectueuse des besoins de tous les citoyen·nes et de l'environnement.

Valeurs du parti:

- Démocratie participative
- Pacifisme
- Protection de l'environnement
- Mise en valeur de la nature
- État providence (le gouvernement doit servir les intérêts des citoyen·nes et leur fournir les services essentiels à leur existence et à leur confort)
- Respect de tous les groupes qui composent la population canadienne
- L'État doit être une entité bienfaitante

L'opposition officielle

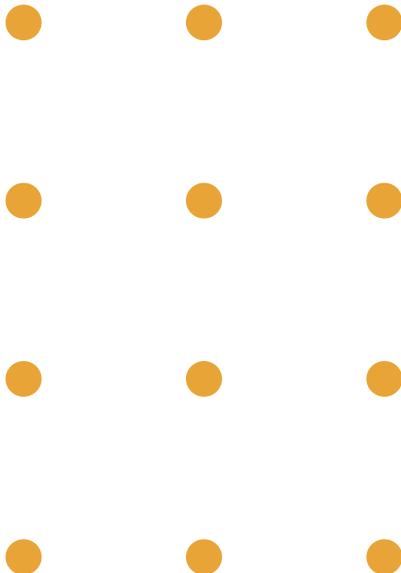
Le Parti Anarcho-Capitaliste Pas Pantoute Altruiste (PAPPA)

Nombre de député·es: 20

Membres du Cabinet: Pierre Duguay-Boudreau, Marie-Ange Boulerice, Gloria Livingston

Le monde est une méritocratie parfaite ; le capitalisme est la forme ultime du progrès humain ; la société n'existe pas. C'est avec cette mentalité tatoué sur le cœur que le PAPPA désire construire son utopie. Un monde où l'individu dicte l'univers qui l'entoure à sa guise. L'« environnement » ; la « société » ; le « respect », ce ne sont que des excuses qui nous empêchent d'évoluer. Rien ne peut mettre un frein au progrès inébranlable de l'industrie et de l'innovation.

L'envie, l'avarice et l'orgueil sont des vertus. Qui délaisse ces valeurs s'avoue vaincu dans le combat quotidien de la vie.



Le Tiers-Parti

Société d'Avant-garde Vertueuse de l'Aristocratie Néo-Technocrate (SAVANT)

Nombre de député·es: 15

Membres du Cabinet: Catherine Hu, Mathieu Lebon--Volia

La démocratie et le capitalisme sont deux concepts désuets qui ne prennent pas en compte les véritables problèmes de notre société, laquelle a besoin de leader·euses authentiques capables de nous guider vers le pays idéal. Pour ce faire, Socrate et Platon ont proposé une solution. Il n'est pas nécessaire d'impliquer l'ensemble de la population dans la gouvernance; chacun·e a son rôle, et celui de la majorité des citoyen·nes ne se situe pas dans les sphères politiques. Chacun·e représente un élément crucial de la société, qu'il s'agisse d'un·e boulanger·ère, d'un·e policier·ère, d'un·e pompier·ère, d'un·e cordonnier·ère, d'un·e entrepreneur·e ou d'un·e Gardien·ne.

L'éducation doit être la valeur centrale de notre société, sans être une source de discrimination. La gouvernance du pays idéal devrait être composée de Gardien·nes, des individus extrêmement éduqué·es et talentueux, sélectionné·es avec soin pour diriger le pays. Iels sont les mieux adaptés pour prendre des décisions éclairées rapidement, sans perdre de temps dans les protocoles inutiles de la démocratie. Grâce à leur engagement envers la sobriété, ces Gardien·nes ne peuvent être corrompus par l'argent et les biens matériels, contrairement au gouvernement et à l'opposition officielle qui sont alimentés par le capitalisme.

Dans un monde où la crise climatique atteint son paroxysme, nous n'avons pas le temps de débattre indéfiniment en chambre; il est essentiel de faire confiance aux expert·es et d'agir rapidement! Nous SAVONS ce que nous faisons au SAVANT, nous allons de l'AVANT.

DISTRIBUTION DES DÉPUTÉ·ES

Gouvernement 24 député·es	Opposition 20 député·es	Tiers Parti 15 député·es
Marianne Arseneau, Très Honorable Première Ministre	Pierre Duguay-Boudreau, Honorable Chef de l'Opposition	Cathy Hu, Honorable Cheffe du Tiers-Parti
Marianne Goulet, Honorable Leader du Gouvernement	Marie-Ange Boulerice, Honorable leader de l'Opposition	Mathieu Lebon--Volia, Honorable Amiskwaciwaskahikan
Gabriel Mercier, Honorable Ministre de la locomotion écologiste	Gloria Livingston, Honorable critique officielle de la météorologie	Celeste Beaupré, Edmonton Strathcona
Pierre Arseneau, Honorable Ministre de la jeunesse	Amélie Préville, Vancouver-Est	Sofia Lemay, Surrey—Newton
Rémi Richard, Honorable Ministre de l'écosocialisme	Chloe Lukac, Port Coquitlam	Mireille Lemoine, Churchill
Lucie Benedet, K'emk'emeláy	Inès Pontbriand Traoré, Vancouver - Côté du soleil	Raphaël Raharijaona, Elmwood — Transcona
Daphné Pontbriand Traoré, Vancouver Ouest	Hayden Cotton, Malpeque	Elsa Liu, Fundy Royal
René Piché, Saint-Boniface-Saint-Vital	Geneviève Poitras, Vancouver Nord	Flavie Devedeux Delorme, Hochelaga
Gabrielle Boulet, Provencher	Anne-Sophie Régnier, Lac du Bonnet	Clara Cormier, Rivière Petitcodiac
Jeremie Buote, Makpaak	Lucia Obama, Moncton-Vue sur la rivière	Isabelle Normandeau, Calgary Crête Rocheuse
Simon Thériault, Rivière Le Coude	Sky Whalen, St. John's-Est	Louis Prince, Battlefords—Lloydminster
Suhai Al Ahmar, Dieppe	Cedrick Michaud-Lavoie, Nepean	Inez Canil, Winnipeg-Centre
Nathanael Olivier, Regina--Wascana	Eleonore Tardif, La Pointe-de-l'Île	Louis-Pascal Devink, Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest
Zachary Jean, Laurentides-Labelle	Meaghan Lee, Labrador	Rob Kyle Tuyishime, Regina—Qu'Appelle
Raymonde Talekang Lonla, Nunavut	Aurora April, Yukon	Arthur Leblanc, Orléans
Vincent Gagné, Outremont	Kirsten Sessua Kuengou, Manirajak	
Caslyn McLean, Prince Albert	Jacob Farrell, Côte des Bais — Central — Notre Dame	
Jean-Christophe A Ménard, Kwanlin	Tristan Gagnon, Cypress Hills—Grasslands	
Johan Byamweze, Vancouver Quadra	Alexandre Veilleux, Portage — Lisgar	
Princesse Siewe Vemo, Chicoutimi—Le Fjord	Aya Ghozlani, Charlottetown	
Zixuan Fang, Brandon—Souris		
Adrien Comeau, Hamilton-Centre		
Benjamin Dennie, Pierrefonds—Dollard		
Gabriel Gagnon, Saint-Jean		

LES COMITÉS

Transport commercial	Mobilité publique	Droits et libertés	Énergie	Agriculture
<u>Nathanael Olivier</u>	<u>Amélie Prévile</u>	<u>Simon Thériault</u>	<u>Jeremie Buote</u>	<u>Louis Prince</u>
Lucia Obama	Marie-Ange Boulerice	Gloria Livingston	Kirsten Sessua Kuengou	Chloe Lukac
Sky Whalen	Anne-Sophie Régnier	Geneviève Poitras	Hayden Cotton	Inès Pontbriand Traoré
Jacob Farrell	Cedrick Michaud-Lavoie	Eleonore Tardif	Tristan Gagnon	Aya Ghozlani
Alexandre Veilleux	Sofia Lemay	Pierre Duguay-Boudreau	Meaghan Lee	Aurora April
Gabrielle Boulet	Mireille Lemoine	Elsa Liu	Vincent Gagné	Cathy Hu
Raymonde Talekang Lonla	Clara Cormier	Flavie Devedeux Delorme	Caslyn McLean	Isabelle Normandeau
Marianne Goulet	René Piché	Celeste Beaupré	Gabriel Mercier	Raphaël Raharijaona
Daphné Pontbriand Traoré	Suhail Al Ahmar	Zachary Jean	Marianne Arseneau	Rémi Richard
Pierre Arseneau	Benjamin Dennie	Jean-Christophe A Ménard	Inez Canil	Lucie Benedet
Rob Kyle Tuyishime	Gabriel Gagnon	Zixuan Fang	Louis-Pascal Devink	Johan Byamweze
Arthur Leblanc		Adrien Comeau		Princesse Siewe Vemo

PAGES

Maeva Brisson
 Maya Marmouche
 Tristan Claveau
 Ariane Irasubiza

JOURNALISTES

Rédactrice en chef : Mariam Abdelmalek
 Jill Corrin
 Sasha Emery
 Halyna Mihalik
 Geneviève Stacey



SYSTÈME PARLEMENTAIRE

Le Parlement jeunesse pancanadien joue le rôle d'une des deux Chambres du système parlementaire canadien. Le Canada a deux Chambres législatives, ce qui en fait un système bicaméral. De plus, le Canada est une monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire qu'il est gouverné par sa Constitution et par le Roi.

Dans ce système, la Constitution est la loi suprême du pays, qui ne peut être violée par quiconque. Dans les faits, la Constitution canadienne est composée de plusieurs lois adoptées depuis 1867 et d'un certain nombre de principes non-écrits et de traditions britanniques.

Le Parlement canadien dispose d'un seul des trois pouvoirs qui régissent notre société, le pouvoir législatif. Le Parlement a en effet le pouvoir exclusif d'adopter et de révoquer les lois du Canada. Les législatures provinciales peuvent faire de même pour les lois de leur province.

S'imbrique dans le pouvoir législatif le pouvoir exécutif. C'est le pouvoir de faire exécuter les lois. Il revient au Cabinet, c'est à dire au gouvernement. Au Canada, contrairement aux États-Unis par exemple, le Cabinet fait également partie du Parlement. Enfin, le troisième pouvoir est le pouvoir judiciaire, le pouvoir d'interprétation des lois. Ce pouvoir est exclusivement détenu par les tribunaux canadiens et le tribunal le plus important au pays est la Cour suprême du Canada. Ses décisions ont pratiquement force de loi.

L'effet de ce système se fait ressentir au PJP lorsque, lors de l'ouverture et de la clôture, les député-es accueillent le ou la gouverneur-e général-e. Cette personne ouvre les débats parlementaires, comme le veut la tradition, et, à la fin de ceux-ci, accorde la sanction royale aux projets de lois adoptés, qui deviennent alors des lois officielles.



Cependant, le rôle des député·es du PJP n'est pas seulement d'adopter ou non des projets de loi, comme l'explique le Guide de la Chambre des communes du Canada : La Chambre des communes constitue le principal corps législatif du Parlement. Les député·es y débattent surtout des projets de loi et y votent ces derniers. Comme les député·es sont élu·es par le peuple, la Chambre des communes peut décider de dépenser les fonds publics et de lever des impôts. C'est aussi à la Chambre que les député·es expriment les points de vue de leurs électeur·rices, débattent des questions d'intérêt national et demandent au gouvernement d'expliquer les décisions qu'il a prises.

Un autre point de similarité avec la Chambre des communes et le Sénat est l'utilisation des ouvrages de référence qu'ils utilisent. La procédure parlementaire est parfois complexe et le PJP s'assure de la respecter de son mieux. Il est important de noter que le PJP évolue dans son propre espace politique. Ainsi, il a toutes les compétences, de l'éducation à la défense, et il n'existe pas de deuxième Chambre.

PROCÉDURE PARLEMENTAIRE

Projets de loi (Débat parlementaire)

L'adoption d'un projet de loi se fait en trois étapes, les trois lectures.

Première lecture :

La première lecture ne comporte pas de débat. Au contraire, les député·es ont tendance à demander que la lecture soit écourtée. Afin de passer la première lecture, le ministre doit demander à ce que le projet de loi soit lu une première fois et imprimé.

Le ou la ministre qui propose demande la permission de présenter un projet de loi :

Ministre : *Il est proposé par l'honorable ministre de __, et appuyé par la très honorable Première Ministre, que le projet de loi #__, loi concernant __, soit maintenant lu une première fois et imprimé.*

La Présidence relit la motion à voix haute, puis dit :

Présidence : *La Chambre est-elle prête à se prononcer ?*

Chambre : *OUI*

La Présidence relit la motion à voix haute, puis dit :

Présidence : *La Chambre est-elle prête à se prononcer ?*

Chambre : *OUI*

Présidence :

Tous celles et ceux en faveur, veuillez dire oui ;

Tous ceux et celles à l'encontre, veuillez dire non ;

Je déclare la motion adoptée/rejetée.

Le ou la ministre se lève et, lorsqu'il est reconnu·e par la Présidence, commence à lire son projet de loi.

Chambre : *Dispensez !*

(Puisque les député·es ont déjà lu le projet de loi et n'ont pas besoin de se le faire dicter.)

Le ministre s'assoit.

Deuxième lecture :

La deuxième lecture est l'étape où les député·es ont l'occasion de débattre. C'est également à cette étape que le ou la ministre fait son discours d'ouverture (et de clôture) et que les critiques officielles livrent leur message. Pendant cette étape, les député·es peuvent également présenter des amendements et des sous-amendements. Afin de passer à la troisième lecture, le ou la ministre doit demander que le projet de loi soit lu une deuxième fois et agréé.

La version complète de la procédure parlementaire est disponible en ligne: <https://fjcf.ca/vm-procedure/>

- Ouverture d'une nouvelle session
- Élection de la présidence
- Discours du trône
- Prorogation du parlement

1) Dépôt :

Le ou la ministre qui propose demande la permission de présenter un projet de loi :

Ministre : *Il est proposé par l'honorable ministre de ___, et appuyé par la très honorable Première Ministre, que le projet de loi #___, loi concernant ___, soit maintenant lu une première fois et agréé.*

La Présidence relit la motion à voix haute, puis dit :

Présidence : *La Chambre est-elle prête à se prononcer ?*

Chambre : *NON* (pour avoir un débat)

2) Délibérations :

a) Le ou la ministre fait son **discours d'ouverture** (maximum de 10 minutes pour ouverture ET clôture combinés)

b) **Questions de clarification** par les député-es

c) Discours des **critiques officiels**

d) **Discours** des député-es qui veulent se prononcer – on ne peut parler qu'une fois par motion, et ce, pour un maximum de trois minutes. À ce point-ci, on peut proposer des amendements. (Les moments pour proposer des amendements sont à la discrétion de la Présidence).

e) Proposition des amendements :

Un amendement peut être proposé n'importe quand lors des délibérations sur un projet de loi. Cette proposition se fait de la même façon qu'un projet de loi en suivant les procédures générales.

L'amendement doit être appuyé par un-e membre du Cabinet. La Présidence

demande au ministre s'il accepte l'amendement à l'amical. Si oui, le projet de loi est amendé sans débat. Sinon, le

débat doit être dirigé sur l'amendement et ensuite le vote sera tenu. Si un sous-

amendement est proposé, on doit le débattre et voter avant de reprendre la

discussion sur l'amendement. Notons qu'un amendement sert à améliorer un

projet de loi et non à modifier l'intention initiale du projet. La Présidence peut

déclarer que l'amendement modifie l'intention et l'amendement sera rejeté.

f) **Discours de clôture** par le ou la ministre (temps alloué : ce qu'il reste

après le discours d'ouverture)

3) Vote sur la deuxième lecture

Présidence : *La Chambre est-elle prête à se prononcer ?*

Chambre : *OUI ou NON*

Présidence : *Que tous celles et ceux en faveur du projet de loi #___, loi concernant ___, veuillent bien dire OUI ;*

Que tous ceux et celles à l'encontre du projet de loi #___, loi concernant ___, veuillent bien dire NON ;

Je déclare la motion adoptée/rejetée.



N.B. Si 10 député-es ou plus se lèvent pour contester la décision de la présidence, on procède à un vote assis/debout.

Troisième lecture :

Enfin, la troisième lecture est largement protocolaire. Elle a lieu juste avant la clôture de la session au PJP. Seuls les projets de loi ayant survécu à la deuxième lecture seront amenés à cette étape. Le ou la ministre doit demander que le projet de loi soit lu une troisième fois et adopté. Une fois le projet de loi adopté, il peut recevoir la sanction royale de la main du·de la gouverneur·e général·e.

Le·la ministre qui propose demande la permission de faire adopter son projet de loi :

Ministre : *Il est proposé par l'honorable ministre de __, et appuyé par l'honorable Leader de la Chambre, que le projet de loi #__, loi concernant __, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.*

La présidence relit la proposition à voix haute et dit :

Présidence : La Chambre est-elle prête à se prononcer ?

Chambre : OUI

Présidence :

Tous ceux et celles en faveur, veuillez dire oui ;

Tous celles et ceux à l'encontre, veuillez dire non ;

Je déclare la motion adoptée/rejetée.

Les caucus

Les député·es font toustes partie du caucus d'un des trois partis politiques représentés en Chambre. Les caucus se rencontrent régulièrement lors du PJP afin de permettre aux partis de développer leur position, de partager des arguments et de se concentrer sur la marche à suivre. Le caucus est généralement présidé par le ou la chef·fe du parti.



Les amendements

Si un·e député·e souhaite modifier un élément qui n'est pas fondamental à un projet de loi, iel peut présenter un amendement. Pour ce faire, cette personne se lève après un discours et annonce avec une voix forte «AMENDEMENT». La Présidence doit alors reconnaître le ou la député·e.

À ce moment, iel lit sa proposition d'amendement et la remet au page qui l'apportera à la Présidence. La Présidence répète la question et demande à la personne présentant le projet de loi si elle accepte l'amendement. Si oui, l'amendement est adopté. Sinon, la Présidence demande à la Chambre si elle est prête à se prononcer sur la question. Si la Chambre n'est pas prête, on passe au débat sur l'amendement.

Le ou la député·e a alors un discours d'ouverture. Il n'y a pas de critique officielle. Une fois les débats terminés, on passe au vote. Si l'amendement est adopté, il fait alors partie du projet de loi. On ne peut faire un amendement sur la même question deux fois.

Il est à noter que les amendements doivent être approuvés par un·e membre du Cabinet, afin d'assurer leur validité. Les amendements doivent être présentés selon certaines formules afin de permettre à tous de comprendre les modifications proposées.

Voici quelques formes d'amendement que vous pouvez utiliser. Vous allez choisir selon la situation qui s'applique le mieux à votre type d'amendement. Assurez-vous de passer votre amendement par un membre du Cabinet avant de le présenter en chambre.

Vous voulez supprimer quelque chose :

Il est proposé par _____, et appuyé par l'honorable _____ qu'on modifie le projet de loi C-___, loi concernant _____, en supprimant l'article ___ OU en supprimant les mots suivants : « _____ ».

Vous voulez remplacer quelque chose :

Il est proposé par _____, et appuyé par l'honorable _____ qu'on modifie le projet de loi C-___, loi concernant _____, à l'article ___ : « _____ ».

a) En retranchant les mots « _____ » et en les remplaçant par ce qui suit : « _____ ».

b) En ajoutant, immédiatement après les mots « _____ », ce qui suit : « _____ ».

Vous voulez ajouter quelque chose :

Il est proposé par _____, et appuyé par l'honorable _____ qu'on modifie le projet de loi C-___, loi concernant _____, en ajoutant immédiatement après l'article ___, le nouvel article suivant : « _____ », et en numérotant en conséquence les articles qui suivent _____.

RÈGLEMENTS

En règle générale, le PJP a les mêmes règlements que la Chambre des communes. Cependant, certains règlements sont appliqués de façon plus attentive que d'autre par le PJP et d'autres lui sont uniques. Voici donc les règlements essentiels qui gouvernent les débats en Chambre.

1. Juridiction du PJP

1.1. Afin d'étendre la portée des sujets qui sont débattus au PJP, toute question de partage des compétences est hors d'ordre. C'est-à-dire que le PJP, contrairement à la Chambre des communes, peut discuter de questions qui, selon la Constitution, reviendraient aux législatures provinciales. Le PJP a donc une juridiction fédérale, provinciale et même municipale.

1.2. Le PJP ne discute pas de questions constitutionnelles. Afin de permettre à toutes de participer également, les questions constitutionnelles peuvent être invoquées comme arguments, mais n'ont pas force de loi.

2. Décorum

2.1. Les député·es doivent s'adresser à la Présidence de la Chambre.

2.2. Pendant un discours, les député·es ne peuvent passer entre la personne qui parle, la présidence et la masse.

2.3. Les député·es ne peuvent, en tout temps, passer entre le trône, le ou la premier·ère ministre et la masse.

2.4. Pendant les discours des ministres et des critiques, il est interdit de chahuter ou d'utiliser le service de page.

2.5. Aucun·e député·e ne doit parler de façon irrespectueuse du Souverain, de la famille royale, du ou de la gouverneur·e général·e, des deux chambres du Parlement et des autres député·es.

3. Durée des discours

3.1. Le débat normal est d'une durée maximale de trois minutes.

3.2. Le discours d'ouverture d'un·e ministre est d'une durée maximale de dix minutes, incluant le discours de clôture.

3.3. Le discours du ou de la critique officiel·le est d'une durée maximale de cinq minutes.

3.4. Le discours du ou de la député qui pose une question est d'une durée maximale d'une minute.

3.5. Le discours du ou de la député·e qui répond à la question est d'une durée maximale de deux minutes.

4. Votes

4.1. Le vote a lieu lorsque la présidence estime qu'il n'y a plus de débats ou qu'il est temps de passer au vote.

4.2. Un·e député·e peut demander le vote, mais la présidence n'est pas tenue de demander le vote dans cette circonstance.

4.3. Dès que le vote est demandé par la présidence, les débats cessent.

4.4. Le vote se fait à voix haute.

4.5. Si dix député·e.s demandent un vote assis-debout en se levant après l'annonce du résultat du vote à voix haute, la présidence demande un vote assis-debout.

4.6. Les greffiers annoncent, à la demande de la présidence, le résultat d'un vote assis-debout. On ne peut demander de vote individuel ou secret.

5. Appel aux règlements

5.1. Un·e député·e peut se lever à tout moment afin d'invoquer un règlement. Ceci est fait en se levant et en disant

« Appel aux règlements ».

5.2. Les délibérations cessent et la présidence reconnaît le ou la député·e qui fait ensuite le rappel aux règlements en question.

5.3. La présidence prend une décision.

5.4. Des exemples d'erreurs qui demandent un rappel aux règlements sont : ne pas s'être adressé·e à la présidence, avoir une main dans la poche, avoir mâché de la gomme, avoir commis une erreur de procédures, avoir utilisé un langage non parlementaire, etc.

6. Question de privilège

6.1. Une question de privilège est soulevée lorsqu'on croit qu'il y a eu une attaque à sa personne ou à l'intégrité.

6.2. Un·e député·e peut se lever à tout moment afin d'invoquer la question de privilège. Ceci est fait en se levant et en disant : « Question de privilège ».

6.3. Les délibérations cessent et la présidence reconnaît le ou la député·e qui fait ensuite appel à la question de privilège en cours. Ensuite, la présidence prend une décision quant à l'appel.

6.4. Si la présidence juge que la question de privilège est valable, elle demandera des excuses au ou à la député·e coupable.

6.5. Si iel ne s'excuse pas, iel risque de se faire expulser de la chambre.

6.6. Quelques situations où l'on pourrait invoquer la question de privilège sont : appeler un·e député·e par son prénom, le ou la tutoyer, commettre des insultes flagrantes à la Chambre ou à un·e autre député·e, etc.

7. Période de questions

La période de questions est un temps identifié pour permettre aux député·es de poser n'importe quelle question à n'importe quel·le député·e dans la chambre. Le ou la député·e vers qui la question est dirigée a trois choix : iel peut rediriger la question à un·e autre député·e, répondre à la question ou bien refuser d'y répondre. Si la personne qui a posé la question n'est pas satisfaite de la réponse, elle peut poser une question supplémentaire que la présidence n'est pas obligée d'accepter.

Politique réelle

Les député·es peuvent faire référence à leur circonscription et inventer des histoires de leur circonscription, mais ne peuvent pas faire référence à des partis politiques réels. Le PJP est un événement non partisan.

EXPRESSIONS NON PARLEMENTAIRES

Les expressions non parlementaires sont des mots ou des formules qui sont à éviter lors de discours en Chambre.

L'usage d'une ou plusieurs de ces formules constitue généralement un bris du Règlement. Une question de privilège peut aussi être posée lorsqu'une de ces expressions est employée par rapport à un·e député·e ou sénateur·rice, ou envers la Chambre.

- Animal.e
- Arrogant.e
- Âne
- Assassin
- Attitude, *je-m'en-foutisme*

- Bande, gang
- Blessé, blessant
- Bouffon, bouffonnerie

- Camouflage
- Caractère, ne pas avoir de
- Censurer
- Chantage
- Cheap
- Cochon.ne
- Conduite, comportement
- Courage, n'a pas de
- Culpabilité
- Cynique

- Déformer les faits
- Démagogue, « martyr »
- Dénaturer
- Diffamatoire

- Écran de fumée
- Erroné
- Escroc

- Falsification
- Farceur·se

- Fausser, les faits
- Faux
- Fraude

- Gang, bande

- Hitler
- Honneur, n'a pas d'
- Honte
- Hypocrite

- Idiot·e
- Ignorant·e
- Illégal, acte, action
- Imbécile
- Indécent·e
- Injurieux·se
- Injuste
- Insincère, mauvaise foi
- Insinuation
- Insolent·e
- Irresponsable

- Lâche

- Malhonnête
- Malicieux·se
- Mal représenter
- Malveillance
- Mauvais·e, *evil*
- Mensonge
- Merde, de la

- Mental, aberration
- Mussolini

- Nazi·e
- Néfaste

- Obscène
- Obstruction systématique

- Phoque-savant
- Porte-parole
- Pourri, discours
- Priver

- Renier, des promesses
- Retarder, « perte de temps »

- Scandaleux·se
- Scrupuleux·se
- Séparatiste
- Sot·te
- Sournois·e
- Stupide, stupidité
- Subterfuge
- Supercherie

- Trahison
- Tromper
- Vil·e
- Vérité, ne pas dire la
- Voler

CONSEIL POUR LES DISCOURS

Découvre l'art de la rhétorique sur notre site web :

<https://fjcf.ca/vm-conseils/>



GLOSSAIRE

Amendement : Modification proposée à un texte soumis à une assemblée délibérante.

Appel au Règlement : Intervention faite par une personne pour rappeler à l'ordre une autre personne enfreignant le Règlement.

Barre : Barre située à l'entrée de la Chambre.

Caucus : Réunion sans observateur·rices d'un parti politique.

Chaise : Le trône de la présidence, aussi appelée le Fauteuil.

Chambre : L'Assemblée législative ou le Sénat dans son ensemble.

Circonscription : Division électorale du territoire.

Comité : Groupe de parlementaires discutant de questions particulières.

Couronne : La puissance, la dignité royale.

Débat : Discours livré par une personne pour présenter son point de vue sur une question.

Décorum : L'ensemble des règles qu'il convient d'observer pour tenir son rang dans une société de protocole.

Délibérer : Décider par un débat, discuter d'un sujet.

Député·e : Celui ou celle qui est nommé·e, généralement par une élection, pour représenter un groupe dans une assemblée.

Discours d'ouverture : Discours livré par la personne qui propose un projet de loi ou une motion pour présenter ses motifs.

Discours de clôture : Discours livré par la personne qui propose un projet de loi pour clore les débats et passer au vote.

Division : Circonscription administrative d'un territoire.

Gouverneur·e général·e : Représentant·e de la Couronne au Canada.

Greffier·ère : Prends les notes qui serviront à faire le procès-verbal, prends les votes, annonce les résultats et appuie la présidence de la Chambre dans ses fonctions.

Huissier de la verge noire : Messager du ou de la gouverneur·e général·e à la Chambre.

Masse : Une arme de choc formée d'un manche et d'une tête de métal. Symbolise l'autorité de la Couronne et de la Chambre.

Motion : Proposition faite dans une assemblée délibérante par un·e de ses membres.

Projet de loi : Une proposition qu'un ou plusieurs parlementaires déposent sur le bureau de leur assemblée pour qu'elle soit transformée en loi.

Prorogation : Fin d'une session parlementaire qui ne donne pas lieu à une élection.

Question de clarification : Question posée suite au discours de la personne proposant un projet de loi et qui vise à clarifier la proposition.

Question de privilège : Question posée par une personne dont la dignité personnelle a été attaquée par une autre personne.

Question libre : Question étant posée lors d'une période de questions libres et qui n'est pas directement relative aux travaux de la Chambre.

Rappel au règlement : Intervention faite par une personne pour rappeler à l'ordre une autre personne brisant le règlement.

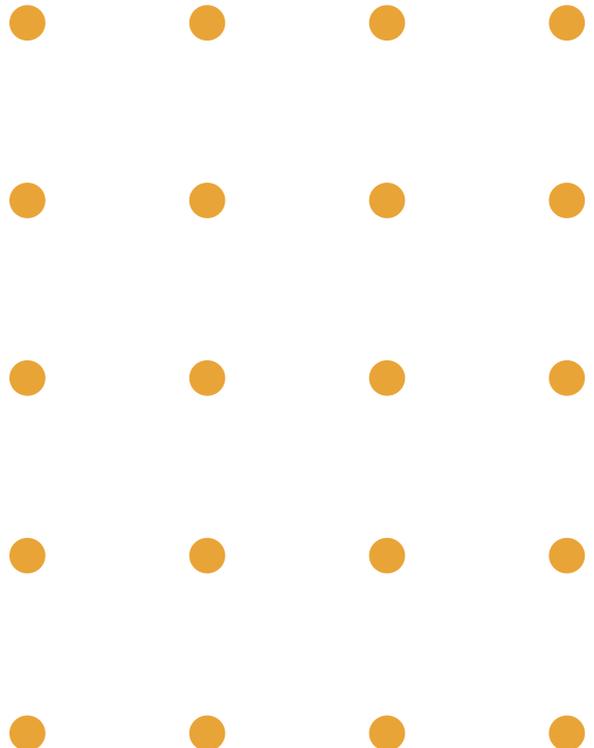
Règlement : Ensemble de lignes de conduite auquel sont soumis les membres d'un groupe.

Résolution : Nom donné à une proposition, autre qu'un projet de loi, une fois qu'elle a été adoptée.

Sénateur·rice : Personne d'expérience, aux réalisations remarquables, qui au Canada est nommée par un·e premier·ère ministre pour faire valoir son expérience et ses connaissances dans une assemblée législative.

Sergent d'armes : Fonctionnaire chargé de la protection des membres du Parlement ainsi que du service d'ordre de l'Assemblée.

Session : Période pendant laquelle une assemblée délibère.



ÉLECTION

FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LIGNE :



Pour être élu·es comme membre du prochain Cabinet, les candidat·es devront remplir le Formulaire de candidature (Code QR) avant **12h30 le samedi 6 janvier 2024**. À la fin de l'événement (PJP 2024), les candidat·es devront faire un court discours lors des élections. Pendant ce discours, les candidat·es devront présenter leurs qualifications et leur intérêt pour un ou plusieurs postes. Il est obligatoire de mentionner à quels et à combien de parlements jeunesse ils ont participé, afin de pouvoir s'assurer qu'ils respectent les critères de chaque postes.

Les postes de Ministre ne sont pas élus, mais bien choisis par le Cabinet à la suite d'un appel aux ministres qui a lieu quelques mois avant le prochain PJP.

Premier·ère ministre

Avoir participé·e à un minimum de trois (3) parlements jeunesse.
Avoir été membre du Cabinet lors d'au moins une (1) de ces simulations parlementaires.

Présidence

Avoir participé·e à un minimum de trois (3) parlements jeunesse.

Vice-présidence de la Chambre

Toutes les participant·es peuvent soumettre leur candidature pour ce poste.

Chef·fe de l'opposition officielle

Avoir participé·e à un minimum de deux (2) parlements jeunesse.

Chef·fe du tiers-parti

Avoir participé·e à un minimum de deux (2) parlements jeunesse.

Leader du gouvernement

Poste réservé aux participant·es n'ayant qu'une seule (1) expérience de parlement jeunesse (c'est-à-dire, le PJP 2024) et aucune expérience dans le Cabinet du PJP.

Leader de l'opposition

Poste réservé aux participant·es n'ayant qu'une seule (1) expérience de parlement jeunesse (c'est-à-dire, le PJP 2024) et aucune expérience dans le Cabinet du PJP.

Rédacteur·rice en chef du Carillon

Toutes les participant·es peuvent soumettre leur candidature pour ce poste.

Notes :

- **Le PJP 2024 compte comme une expérience de parlement jeunesse dans les critères ci-dessus!**
- **Si aucune personne se présentant pour un poste ne répond aux critères, le poste sera ouvert à tous et toutes.**

BOTTIN

L'équipe de la FJCF

Kyla Heyming, coordonnatrice de projets : [613 898-0520](tel:6138980520)

Pascale Pinette, coordonnatrice des communications : [450-779-9542](tel:4507799542)

Mélodie Hallé, directrice adjointe : [819-351-8150](tel:8193518150)

Claire-Jule Jeune, adjointe administrative et aux finances : [\(613\) 600-4969](tel:6136004969)

Hôtel Courtyard Marriott Ottawa
Downtown, 350, Dalhousie, Ottawa
[613-241-1000](tel:6132411000)

Édifice du Sénat du Canada:
2, rue Rideau, Ottawa
[1-800-267-7362](tel:18002677362)

Agence de voyage Corporate
Traveller: [1-833-812-1678](tel:18338121678)

SANTÉ MENTALE

Préserver votre santé mentale est important pour la FJCF.

Des travailleuses sociales sont disponibles gratuitement tout au long de l'évènement (à l'exception du dimanche) dans la salle de déconnexion au Sénat.

Tel-jeunes

1-800-263-2266

Texte : 514-600-1002

<https://www.teljeunes.com/>



Jeunesse J'écoute

1-800-668-6868

Texte « PARLER » au : 686868

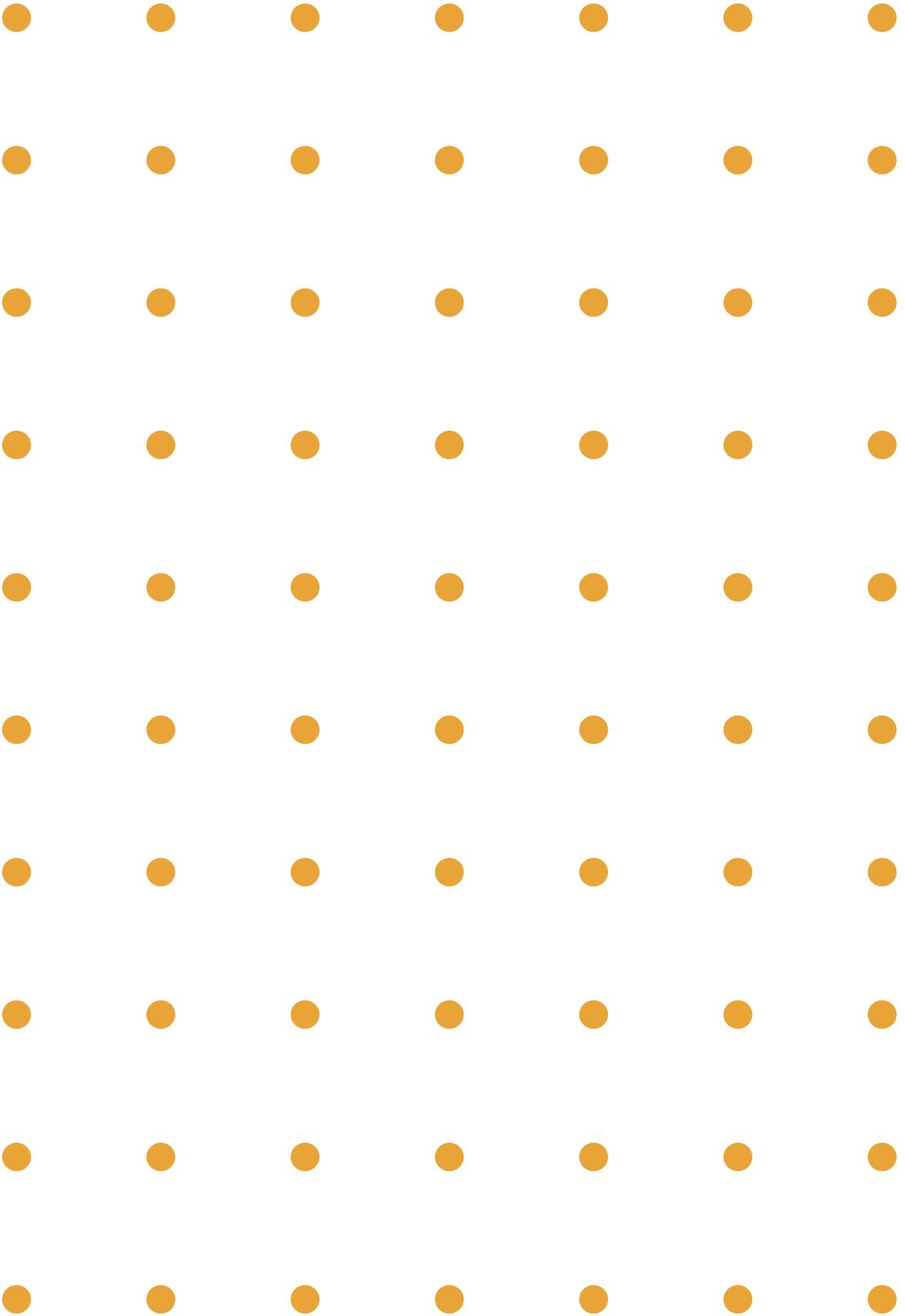
<https://jeunessejecoute.ca/>



Pour plus de ressources en santé mentale en français, visite le répertoire Repère Santé sur le site web de la FJCF.

<https://fjcf.ca/reperesante/>





Nous
fêtons
nos



PARLEMENT
JEUNESSE
PANCANADIEN



Québec 

Canada 